



Certificat d'étalonnage jusqu'à 150kg

Pour les balances Milliot et ABD-pro jusqu'à 150kg

Attention :

un certificat d'étalonnage n'est pas une vignette de métrologie légale.

C'est un document attestant du contrôle et de l'exactitude du matériel, notamment pour utilisation en matière de contrôle interne ou de process qualité.

Les accessoires sont souvent représentés montés sur leur produit de base, pour une meilleure visualisation.

En choisissant cet accessoire, assurez-vous qu'il est bien adapté au produit principal que vous avez sélectionné.

Certificat d'étalonnage

Caractéristiques techniques

| | |
|--------------------|----------------------|
| Famille | Balance |
| Catégorie | Divers |
| Secteur | Industrie |
| Applications | Contrôle du poids |
| Réglementation | CE |
| Garantie * | 1 an, retour atelier |
| Délai d'expédition | 2 semaines |

Versions

Le produit et les promotions qui y sont attachées sont modifiables sans préavis. Contactez-nous.